Dijon Métropole
Réseaux Dijon Métropole

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Dijon métropole - Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024DMAO0238
Date limite de remise des plis	***10/06/2024*** à ***12:00***
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Dijon Métropole
Monsieur Le Président
Siège de Dijon Métropole
40 avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON
Téléphone : 03.80.74.51.72
Courriel : https://marchespublics.metropole-dijon.fr
Télécopie : 03.80.74.52.82
Site internet : https://www.metropole-dijon.fr

La personne en charge du dossier est : Damien ZEHNDER
Courriel : dzehnder@metropole-dijon.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Dijon métropole - Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales**

Lot 1 : La présente étude a pour objet de s'assurer que Dijon métropole est en capacité de répondre aux besoins en eau de son territoire, dans le respect des exigences réglementaires et sanitaires et dans des conditions techniques et financières satisfaisantes, en situation actuelle et en situation future (horizon 2035 - 10 ans) au regard du développement prévisionnel de son territoire (démographie, urbanisation, développement économique) et des effets du changement climatique.

Lot 2 : La présente étude a pour objectifs :
- De se conformer à l'article 12, paragraphe I « Diagnostic périodique du système d'assainissement » de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié (diagnostic de la situation actuelle et établissement d'un programme d'actions),
- D'optimiser le fonctionnement, l'exploitation et la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement de Dijon métropole en vue d'en améliorer les performances,
- De s'assurer de la capacité des systèmes d'assainissement à collecter et traiter les effluents à l'horizon 2035 (10 ans) au regard du développement prévisionnel du territoire (démographie, urbanisation, développement économique) et des effets du changement climatique,
- D'anticiper une éventuelle nécessité de mise en conformité des systèmes d'assainissement de Dijon métropole à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines en cours de révision,
- De contribuer à la reconquête du bon état des eaux en limitant l'impact des rejets sur les milieux récepteurs.

Code CPV	Libellé CPV
79311000-7	Services d'études
71300000-1	Services d'ingénierie

Référence à usage interne : Famille d'achat (code CMP) :
6746 : Fournitures et services associés pour : Eau et assainissement

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Dijon métropole - Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales
Acheteur	Dijon Métropole
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	2 lots

Lieu d'exécution	Territoire de la métropole de Dijon
Durée réalisation prestation	24 Mois
Durée du contrat	36 Mois
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet
Lot n°1 : Schéma directeur d'eau potable
Lot n°2 : Schéma directeur d'assainissement

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé prévisionnel de la procédure et planning indicatif :**

Publication de la consultation	**Avril Mai 2024**
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	**Avril Mai 2024**
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	**Mai Juin 2024**
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	**Mai Juin 2024**
Classement des offres et attribution du contrat	**Mai Juin 2024**
Information des candidats non retenus	**Mai Juin 2024**
Signature et notification du contrat	**Mai Juin 2024**

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement Conjoint avec mandataire solidaire.
Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que titulaire et en tant que membre d'un groupement.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.metropole-dijon.fr sous la référence : 2024DMAO0238.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement à compléter
- CCAP commun à l'ensemble des lots
- CCTP des lots 1 et 2 et leurs annexes
- Cadre de DPGF à compléter
- DC1 lettre candidature
- DC2 Déclaration candidat
- DC4 Déclaration de sous-traitance
- Règlement de consultation (RC) et ses annexes (Fascicule relatif au label diversité-égalité FH, Guide utilisateur AWS, Guide signature électronique, Guide création compte Fournisseurs, Guide compte Fournisseurs, Guide dépôt d'un pli .....

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.metropole-dijon.fr sous la référence : 2024DMAO0238.

La signature de l'offre est vivement conseillée dès la remise des plis mais n'est pas obligatoire.

En revanche, il sera ultérieurement demandé à l'attributaire de signer son offre électroniquement ; et ce dans un délai de dix jours calendaires à compter de la demande qui en sera faite. Passé ce délai, le contrat sera attribué au candidat suivant selon l'ordre de classement des offres. La signature du dossier zippé dans lequel se trouverait l'acte d'engagement ne vaut pas signature électronique dudit document.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés sur supports physiques électroniques (clés USB ou CD-ROM), sous pli scellé portant la mention « Dijon métropole - Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et pluviales – 2024DMAO0238 – COPIE DE SAUVEGARDE » à :

Ville de Dijon
Service commande publique – Damien ZEHNDER
11 bis rue Victor Dumay
CS 77310
21033 Dijon

Entrée Guichet unique des entreprises - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; (sous réserve de modification - Tél : 03.80.74.51.72)

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Spécificités techniques de la dématérialisation :**

Les formats de fichier acceptés sont les suivants :

Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat «pdf», Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule.

La taille maximale recommandée d'un pli d'offre est de 30 Mo.

Il est recommandé d'abréger au maximum le nom du document et celui du ou des fichiers dans lesquels il est contenu, afin que le nombre total de caractères n'excède pas **une longueur raisonnable (env. 35 caractères)**, et de **ne pas utiliser de caractères spéciaux.**

Exemple d'un fichier correctement nommé : **Lot1\Fichier1\Doc1**
Exemple d'un fichier trop long : **Lot1\Fichier1\sous_fichier1\sous_fichier2\sous_fichier3\Document1…**

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

*Nota : **Le candidat est vivement invité à créer son compte** (pour une première connexion, la plateforme transmet à l'entreprise un code utilisateur et un mot de passe) **et/ou à mettre à jour ses attestations fiscales et sociales et ses attestations d'assurance sur la plateforme e-attestations** (http://www.e-attestations.fr) dès le dépôt de son pli sur le profil d'acheteur. Cela permettra d'anticiper d'éventuelles difficultés au moment de l'attribution du marché, et notamment d'éviter d'être dans une situation d'impossibilité d'attribution du marché malgré le classement de l'offre en première position à l'issue de l'analyse.*

Document	Descriptif
DC1 lettre candidature	Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)
DC2 Déclaration candidat	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)
Liste des fournitures ou services	Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). **Les candidats devront justifier à minima d'une référence pour une étude de Schéma directeur d'eau potable / d'assainissement sur un périmètre de plus de 200 000 habitants conduite au cours des trois dernières années.**
Moyens humains	Moyens humains dédiés spécifiquement à la réalisation des prestations (présentation de l'équipe dédiée, qualités et compétences des intervenants, CV de l'équipe dédiée au projet)
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
RJ	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après)

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les justificatifs demandés ci-dessous devront être fournis par chacun des membres du groupement, à l'exception de la lettre de candidature, fournie en un seul exemplaire, signée par tous les membres.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

En cas de candidature incomplète, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous

Les candidatures non régularisées dans le délai imposé par le pouvoir adjudicateur feront l'objet d'un rejet et les offres correspondantes ne seront pas analysées.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, **pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre**, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.	Acte d'engagement dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
Mémoire méthodologique	Mémoire méthodologique précisant notamment : - La méthodologie d'exécution des prestations au regard des objectifs de l'étude et du contexte local pour chacune des phases ; - La méthodologie de construction / consolidation / exploitation des modèles hydrauliques ; - La composition de l'équipe dédiée à l'étude ; - Le planning de réalisation des différentes phases de l'étude.
RIB	Relevé d'identité bancaire

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
AE dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.	Acte d'engagement dûment complété, daté et signé électroniquement ; accompagné le cas échéant du pouvoir de signature en cas de délégation.
Attestations fiscales et sociales à jour à une date la plus proche de celle de la remise des offres	Attestations fiscales et sociales à jour à une date la plus proche de celle de la remise des offres
Relevé d'Identité Bancaire	Relevé d'Identité Bancaire

Le candidat proposé attributaire (titulaire individuel, mandataire, cotraitant, sous-traitant) sera invité par la plateforme e-attestations (http://www.e-attestations.fr) à déposer gratuitement et de manière sécurisée l'ensemble des documents listés ci-dessus. Cette mise-à-jour des attestations fiscales et sociales conditionne l'attribution du contrat.
Pour une première connexion, la plateforme transmet à l'entreprise un code utilisateur et un mot de passe.

- **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position. Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Protection des données personnelles :**

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure. Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés. Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Pascal LEMASSON ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille

totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant. Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 et n°2 : Schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement :

Critère	Complément
1. Garanties économiques et financières	Garanties économiques et financières appréciées sur la base des Chiffres d'affaires globales des 3 dernières années ainsi que sur la base du chiffre d'affaires relatif à l'objet du marché.
2. Garanties techniques et professionnelles	Garanties techniques et professionnelles. **Les candidats devront justifier à minima d'une référence pour une étude de Schéma directeur d'eau potable / assainissement sur un périmètre de plus de 200 000 habitants conduite au cours des trois dernières années.**

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 : Schéma directeur eau potable :

Critère	Complément
1. Valeur technique (pondération 70)	**Valeur technique appréciée au regard du mémoire méthodologique et de la DPGF pour l'implication des différents membres de l'équipe**
- Méthodologie d'exécution des prestations au regard des objectifs de	Phase 1 : ‘ Diagnostic de la situation actuelle du service (organisation, fonctionnement,

Critère	Complément
l'étude et du contexte local (pondération 25)	performances, réponses aux situations de crise, documents cadres…) ; ‘ Estimation des besoins en eau futurs (bilan rétrospectif quantitatif, analyse de la consommation par commune / catégories d'usagers, hypothèses prospectives démographie / urbanisme / développement économique, projections de consommation en moyenne et en pointe, besoins futurs de production…) ; ‘ Etude des ressources (Etat de la situation administrative, qualitative et quantitative, étude de substitution en situation de crise, nouvelles ressources mobilisables…) ; ‘ Bilan besoins futurs/ressources (avec analyse des effets du changement climatique)
- Méthodologie d'exécution des prestations au regard des objectifs de l'étude et du contexte local (pondération 10)	Phase 2 : ‘ Etude de scénarios (proposition, construction, argumentation, comparaison) ; ‘ Etablissement du programme d'actions (hiérarchisation, chiffrage, optimisation)
- Composition de l'équipe dédiée à l'étude et implication des différents membres telle que renseignée sur la D.P.G.F. (pondération 25)	Le candidat identifiera nominativement le/la Chef.fe de projet, interlocuteur.trice privilégié.e de la collectivité, ainsi que les différents membres de l'équipe. Il fournira le CV de chaque membre permettant d'apprécier les niveaux de qualification et d'expérience en lien avec l'objet du marché. Il précisera la répartition des compétences mobilisées et le rôle de chacun dans l'exécution des différentes étapes de l'étude.
- Méthodologie de construction / consolidation / exploitation des modèles hydrauliques (pondération 10)	
2. Prix (pondération 30)	**Prix des prestations apprécié au regard du montant total de la DPGF**

Lot n°2 : Schéma directeur d'assainissement :

Critère	Complément
1. Valeur technique (pondération 70)	**Valeur technique appréciée au regard du mémoire méthodologique et de la DPGF pour l'implication des différents membres de l'équipe**
- Méthodologie d'exécution des prestations au regard des objectifs de l'étude et du contexte local (pondération 15)	Phase 1 : ‘ Diagnostic de la situation actuelle : fonctionnement des systèmes d'assainissement, impact sur les masses d'eau, performances, conformité auto surveillance, analyse des diagnostics permanents, gestion des eaux pluviales, réponses aux situations de crise, bilan raccordements réseau EU / ANC, documents cadres…
- Méthodologie d'exécution des prestations au regard des objectifs de l'étude et du contexte local (pondération 10)	Phase 2 : ‘ Analyse prospective : Développement territorial (démographie, urbanisation, développement économique), effets du changement climatique, évolutions réglementaires (DERU révisée)
- Méthodologie d'exécution des prestations au regard des objectifs de l'étude et du contexte local (pondération 10)	Phase 3 : ‘ Etude de scénarios (proposition, construction, argumentation, comparaison) ; ‘ Etablissement du programme d'actions (hiérarchisation, chiffrage, optimisation)
- Composition de l'équipe dédiée à l'étude et implication des différents membres telle que renseignée sur la D.P.G.F. (pondération 25)	Le candidat identifiera nominativement le/la Chef.fe de projet, interlocuteur.trice privilégié.e de la collectivité, ainsi que les différents membres de l'équipe. Il fournira le CV de chaque membre permettant d'apprécier les niveaux de qualification et d'expérience en lien avec l'objet du marché. Il précisera la répartition des compétences mobilisées et le rôle de chacun dans l'exécution des différentes étapes de l'étude
- Méthodologie de consolidation / d'intégration des données d'imperméabilisation des sols & de spatialisation des précipitations / d'exploitation des modèles hydrauliques (pondération 10)	
2. Prix (pondération 30)	**Prix des prestations apprécié au regard du montant total de la DPGF**

<u>Principe de notation pour les (sous-)critères autres que le critère financier</u> :

Chaque (sous-)critère est noté de 0 à 5 conformément au tableau ci-dessous :

Note	Justification
0	**Insatisfaisant :** Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
1	**Pas Satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
2	**Peu satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
3	**Moyennement Satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier
4	**Satisfaisant :** Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification
5	**Très satisfaisant** : Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification

Pour chaque candidat, la note ainsi obtenue sur chaque sous-critère sera ensuite multipliée par la pondération affectée à chaque (sous-)critère.

Principe de notation du critère financier :

Le principe de notation du critère financier est le suivant :

(Proposition financière du moins-disant / proposition financière du candidat concerné) x pondération.

Le prix pris en compte sera le montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire, montant qui devra être repris dans l'acte d'engagement.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de l'offre et seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser une offre irrégulière ou inacceptable. Les modalités et le délai approprié seront précisés dans la lettre invitant à la régularisation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse : https://marchespublics.metropole-dijon.fr sous la référence 2024DMAO0238 :

- **Renseignements administratifs :**

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
21016 Dijon cedex
Téléphone : 03 80 73 91 00
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr
Télécopie : 03 80 73 39 89

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Pascal LEMASSON ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021